



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : services extérieurs

Question écrite n° 8305

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les problèmes posés par les restructurations qui visent les services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (CCRF). De source syndicale, on évoque la fermeture de 26 structures départementales et le redéploiement de 200 personnels concernés vers les chefs-lieux de région. Le département de l'Aude ne serait pas épargné par ces mesures. Faut-il le rappeler, les services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ont un rôle essentiel au niveau de la protection des consommateurs et en particulier en matière de sécurité alimentaire. Ces mesures, qui vont donc se traduire par une réduction de la présence sur le terrain des fonctionnaires de la DGCCRF, auront à coup sûr des effets désastreux. Certaines réglementations ne seront plus contrôlées en raison de l'éloignement. Il lui demande donc quelles dispositions il entend prendre pour permettre à ce service public de contrôle de remplir parfaitement sa mission au service des consommateurs, des entreprises et des collectivités.

Texte de la réponse

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a conduit, à partir de 2003, une action de modernisation engendrant des gains d'efficacité. Elle disposait fin 2002 de structures infradépartementales, représentées par seize secteurs et neuf antennes datant pour certaines d'entre-elles de l'immédiat après-guerre et d'une économie de pénurie où les actions liées au contrôle des prix étaient les plus marquantes. Le contexte a fondamentalement changé et il est apparu que l'existence de ces structures engendrait un surcroît de complexité administrative. Le projet de modernisation de cette administration en a tenu compte. En outre, le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, dont la DGCCRF est bien pourvue, rendait moins nécessaire l'existence d'un grand nombre d'implantations administratives, alors même que la plupart des agents sont des enquêteurs de terrain qui passent l'essentiel de leur temps de travail en dehors de leur bureau. Finalement, la suppression des secteurs s'est traduite par des gains d'efficacité. Il convient de relever que ces regroupements se sont opérés au chef-lieu de département et qu'aucune fermeture n'a concerné le département de l'Aude. Pour tenir compte des spécificités propres à certains départements, en particulier l'importance économique de la zone concernée et l'éloignement du chef-lieu, quatre secteurs ont été maintenus (Bayonne, Boulogne-sur-Mer, Brest et Roanne). Depuis 2004, une nouvelle action réformatrice a été initiée en procédant à une rénovation du mode de programmation de l'activité et à un renforcement du rôle des directions régionales, qui vont devenir très prochainement le niveau de référence d'exercice des missions de la direction générale. Toutefois, des engagements ont été pris visant à garantir le maintien de l'échelon départemental comme indispensable niveau de proximité de l'intervention de la DGCCRF.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8305

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4737

Réponse publiée le : 23 août 2005, page 7998